Municipalité régionale
de comté de Joliette

Un espace où prendre racine
MRC de Joliette

1355 rue Lépine, Joliette, QC, J6E 4B7
450 759-2237 450 759-2597
www.mrcjoliette.qc.ca
information@mrcjoliette.qc.ca

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 513-2026

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE :

1. QUE lors de la séance ordinaire tenue le 20 octobre 2026, le Conseil des maires de la MRC de Joliette a adopté le Règlement numéro 513-2026, intitulé « *Règlement relatif à la rémunération des élus et abrogeant le règlement 460-2019 et ses amendements* »;
2. QUE ce règlement vise à revoir la structure de rémunération applicable au préfet et aux membres du conseil ainsi qu'aux membres du comité administratif afin qu'elle reflète adéquatement les responsabilités exercées;
3. QUE ledit règlement **entre en vigueur à la date de la publication du présent avis**, soit le 21 octobre 2026, conformément à la loi;
4. QUE toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur administratif de la MRC de Joliette au 1355, rue Lépine, à Joliette, durant les heures d'ouverture ou en adressant une demande à information@mrcjoliette.qc.ca

Donné à Joliette, ce 21ième jour du mois d'octobre 2026.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 21 octobre 2026 entre 8 h 30 et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21ième jour du mois d'octobre 2026.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Pierre Rondeau (prénom et nom), Directeur général et greffier (poste) de la Municipalité ou de la Ville de Crabtree, certifie avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 22 octobre 2026 entre 10 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 octobre 2026.

Signature